

Assemblée Générale Constitutive du MIRAMAP

Tour de table et rapide présentation

Claire Bouillot Salomon (producteur – Alliance Rhône Alpes)
Lise Ecochard (AMAP de la Guinguette – 38)
Gaëtan Vallée (salarié Alliance Provence)
Pierre Couronné (AMAPagglo - Helneuf – Haut Normandie)
Evode Ermel (AMAP Déville les Rouen)
Martine Picard (AMAP Déville les Rouen)
Jean Batiste Pamanthoën (étudiant)
Claire Tauty (FAMAPP Picardie)
Monge Ghesdrière (AMAP Hohllndelomm - Amiens)
Alain Joubert (producteur, Haute Normandie)
Sylvie Barrans (AMAP Saint jean de Lur, Aquitaine)
Rémi Top ((salarié réseau AMAP Nord Pas de Calais)
Elisabeth Carbone (AMAP Courgettes et Cie – 19)
Roland Carbone (AMAP Courgettes et Cie – 19)
Léo Glangetas (AMAP Campus Rouen)
Jérémy Durremeyer (producteur - AMAP Monde Strasbourg)
Léo Coutellec (Alliance Rhône Alpes)
Aurélien Menadier (salarié Alliance PEC Isère)
Elodie Lagier (Consom'acteur Sud Isère)
Juan Villar (Alliance Provence)
Denis Carel (producteur Alliance Provence)
Marc Alphandéry (Alliance Provence)
Jérôme Dehondt (Réseau AMAP IdF)
Lucille Ricard (Coordinatrice FAMAPP, Picardie)
Shah-Dia Rayan – l'après midi (Réseau AMAP IdF)
Marie Hélène Zozor (Amap, IDF)

Didier Loufrani, (AMAP du Tarn) est absent et excusé (aéroport bloqué)

Ordre du jour

- Présentation et adoption de l'ordre du jour
- Statuts et Règlement Intérieur
- Positionnement par rapport à URGENCI
- élection du collectif et du bureau
- Utilisation de l'argent restant au terme de la 1^{ère} rencontre des AMAP
- Plan d'action 2010 du MIRAMAP
- Derniers points

1) Présentation et adoption de l'ordre du jour

Un point concernant les Paniers Marseillais est rajouté, il sera débattu lors de la définition des critères d'acceptation des adhérents.

L'ordre du jour est adopté

2) Statuts et Règlement Intérieur

Une première ébauche des statuts et du Règlement Intérieur, a été élaborée par Marc, Jérôme et Léo, suite aux propositions faites pendant la 1^{ère} rencontre des AMAP à Anneyron. Quelques points ont été discutés par mails avec quelques personnes de l'équipe qui a souhaité travailler dessus ; il y a eu néanmoins peu de réactions. Nous revenons aujourd'hui sur ces points.

A savoir : les statuts priment sur un règlement intérieur. Le règlement intérieur pose plus particulièrement les cadres de fonctionnement.

Débat sur les points suivant des statuts :

- Le Préambule

Le préambule permet d'introduire le processus de création, les valeurs du mouvement, la vision, etc.
La proposition de François Pellatan sur la gouvernance est prise en compte dans le préambule et une phrase est rajoutée:

Les membres estiment que MIRAMAP doit avoir une vision, une mission, des stratégies claires, cultiver en son sein une gestion véritablement démocratique et lutter contre toute tendance hégémonique.

- L'article 2 : Objet

*** l'éthique : garantie ou partage ?**

MIRAMAP ne pourra assurer le rôle de « contrôle » d'éthique sur tout le territoire de la France, donc, il est adopté la phrase :

Renforcer la cohésion des AMAP à travers : le partage d'une éthique commune, et le soutien de démarches de garantie de l'éthique sur les territoires,

*** la représentativité ou la représentation ?**

Dans la notion de représentativité, il y a une idée de souveraineté, de parler et d'agir « au nom de ».

La représentation exprime le fait de communiquer et de faire connaître une idée ou un concept.

MIRAMAP défendant le principe de subsidiarité des régions et des AMAP, c'est le mot « représentation » qui correspond donc le mieux à nos objectifs. (Proposition de Gaëtan : rédiger un guide de « bonne conduite » concernant la représentation).

*** la promotion ou la mise en valeur ?**

Le mot « promotion » a une mauvaise connotation (pub), c'est « mise en valeur » que nous choisissons.

La phrase adoptée est :

Assurer la représentation et la mise en valeur des AMAP au niveau national.

- L'article 3 – siège social

La proposition de mettre l'adresse complète dans le règlement intérieur n'est pas retenue.

- L'article 7 - documents de référence

Il est décidé d'annexer la charte et le socle commun aux statuts.

- L'article 13 - composition

A retirer ; il y a confusion entre l'adhésion, et la participation au collectif. Au contraire nous avons bien défendu l'idée que l'on pouvait adhérer à Miramap dans une région où il ya déjà des réseaux et cela pour créer une dynamique nationale

- membres actifs et réseaux

Est débattu la notion de réseau ; peut il y avoir 2 réseaux sur le même territoire ? Le risque est que MIRAMAP se retrouve au milieu de conflits qui ne le concernent pas.

Le réseau est défini comme tel :

« Ce sont des associations regroupant des paysans et des consom'acteurs en AMAP sur un territoire. »

Nous décidons que sur un même territoire, il ne peut y avoir qu'un réseau choisit par le MIRAMAP selon 3 critères qui nous semblent importants.

Cela donne le texte suivant rajouté à l'article 13 :

Un réseau d'AMAP est un réseau dont les membres sont des AMAP. Sur un même territoire, il ne peut y avoir qu'un réseau choisit par le MIRAMAP selon 3 critères :

- signature du socle commun de MIRAMAP par le réseau,**
- pertinence de l'échelle régionale**
- nombre d'AMAP adhérentes au réseau supérieure à 5.**

- Les salariés ont-ils le droit de vote ? Faut-il créer un collège des salariés ?

Il est décidé, pour 2010, que les salariés peuvent s'inscrire comme membres sympathisants, donc sans droit de vote et avec une voix consultative.

- L'article 14 - assemblée générale

Les modalités de vote nous sont bien expliquées par Marc et sont adoptées à l'unanimité.

- L'article 15 - le collectif

Il est évoqué la possibilité d'un renouvellement par 1/3. Ce sera rediscuté après un an d'existence, pour une éventuelle prochaine modification des statuts.

Les modalités de fonctionnement détaillées, fixées dans le règlement intérieur, nous sont bien expliquées par Marc et sont adoptées à l'unanimité.

- L'article 16 - le bureau

Il est souligné l'importance de garder de la souplesse et de pouvoir déléguer simplement des fonctions.

Le poste de coordinateur est retiré ; il est décidé de créer un secrétaire général chargé de la coordination interne.

De plus la responsabilité légale sera partagée collectivement dans le bureau.

RI :

Le collectif élit en son sein :

1. un secrétaire général chargé de la relation interne au MIRAMAP et à l'information au sein du réseau
2. deux administrateurs délégués, assurant le rôle de porte-parole du MIRAMAP,
3. un trésorier chargé de superviser la gestion comptable, budgétaire et financière de l'association,
4. une personne déléguée au fonds de garantie pour les AMAP.

Ces 5 personnes portent la coordination du MIRAMAP, de manière concertée, et sont collectivement représentant légal de l'association.

- **Il est décidé de créer un conseil d'orientation du MIRAMAP**, dans lequel on sollicitera des partenaires qui nous sont proches dans l'esprit, afin qu'ils nous interpellent, interrogent, etc... Une rencontre annuelle de ce conseil est souhaitée et un rapport d'orientation sera rédigé pour MIRAMAP.

Un article est rajouté aux statuts et au RI dans ce sens :

Statuts - V – Dispositions diverses - Article 18 : Conseil d'orientation, autres modes de consultation

Le Collectif est chargé de créer un conseil d'orientation, qui établit des propositions qui seront étudiées dans le cadre des Orientations du MIRAMAP. Ce collectif se réunit au moins 1 fois par an, et sa composition est définie par le Collectif.

D'autres formes de consultation des membres de l'association MIRAMAP pourront être définies dans le Règlement Intérieur.

RI – 5 - Composition du Conseil d'orientation

Le Conseil d'Orientation est constitué des trois grandes familles d'appartenance du mouvement des AMAP : l'agriculture paysanne, l'agriculture biologique, et l'économie sociale et solidaire.

Les statuts et le règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité

Sous réserve des modifications décidées ce jour

Marc prend en charge la finalisation de la rédaction des statuts et du RI. Léo s'occupera de la déclaration à la préfecture de Lyon.

MIRAMAP est officiellement né le samedi 13 février 2010 à 14h51 !

3) Positionnement par rapport à URGENCI

Morvan Salès est venu nous présenter URGENCI :

Il s'agit d'un réseau international qui fait le lien entre les Partenariats Locaux et Solidaires entre Producteurs et Consommateurs.

Un 1^{er} colloque a eu lieu à Aubagne en 2004, avec la participation d'acteurs d'AMAP (France), CSA (pays anglo-saxons), ASC (Québec), Teikeis (Japon), Reciproco (Portugal),...

Les objectifs en étaient :

- de partager l'information et mutualiser les expériences de terrains ;
- de soutenir l'essaimage ;
- de diffuser des expériences agro écologiques et mutualiser les pratiques et expériences agricoles dans le monde.

Au colloque de Pamela au Portugal en 2006, 8 programmes ont été lancés :

- essaimage (pays d'Europe de l'Est, Afrique, ...)
- formation des agriculteurs, et installation ;
- agro écologie et biodiversité cultivée ;
- accès à la terre ;
- partenariat avec l'IFOAM ;
- intégration sociale et consommation responsable ;
- application du concept dans d'autres secteurs de l'économie (savon, culturel, ...)
- **mconsommation responsable**

La rencontre de 2010 réunira 150 participants de 5 continents et une vingtaine de pays à Kobé au Japon fin février 2010.

Nous décidons l'adhésion du MIRAMAP à URGENCI.

Jérôme Dehondt est mandaté par le MIRAMAP pour le représenter au colloque du Japon.

4) Election du collectif et du bureau

Candidatures au collège des AMAP :

Consom'acteurs : Elisabeth Carbone, Roland Carbone, Pierre Couronné, Lise Ecochard, Elodie Lagier

Producteurs : Alain **Goubert**, Jérémie Durremeyer, Florian ? (AMAP Campus Toulouse)

Candidatures collège des réseaux :

Alliance Provence : Denis Carel et Marc Alphanféry

Alliance PEC Rhône-Alpes : Léo Coutellec et Claire Bouillot Salomon

AMAP IdF : Jérôme Dehondt et Jean-Louis Collat

FAMAPP : ?

AMAP du Tarn : Didier Loufrani

Soit 8 sièges au collège des AMAP et 5 sièges (10 représentants) au collège des réseaux

Soit un total de 18 représentants

Election du Bureau :

Leo Coutellec : suivi du fond de garanti

Jérôme Dehondt : porte-parole

Marc Alphanféry : porte-parole

Elisabeth Carbone : secrétaire générale

Roland Carbone : trésorier

Didier Loufrani

Denis Carel

Une coordination collective est décidée au sein du bureau.

Le bureau est adopté à l'unanimité

La signature est déléguée à : Léo Coutellec et Jérôme Dehondt ; à Roland Carbone (trésorier) en supplément pour les chèques.

Montants des cotisations décidés :

| | | |
|--------------------------|--------------|-------|
| 3 types de cotisations : | AMAP | 20 € |
| | Producteur | 10 € |
| | Réseaux | 100 € |
| | Sympathisant | 10 € |

Adopté unanimité

5) Utilisation de l'argent restant au terme de la 1^{ère} rencontre des AMAP

Sur le budget total de la 1^{ère} rencontre des AMAP de 30 000 €, il reste 3 500 € (à utiliser avant le 31 mars 2010).

Il est décidé le remboursement des frais de déplacement pour cette AG constitutive, à ceux qui le souhaitent et qui ne sont pas remboursés par un réseau ; ceci à hauteur de 1 000 € maximum.

(Soit : 165 € à Elisabeth et Roland, 150 € à Sylvie, 150 € à Jérémie, 400 € pour ceux de Rhône-Alpes)

Nous décidons de garder 2 000 € pour rénover le site Internet, notamment pour réaliser une plateforme collaborative.

Le dédommagement d'une partie des frais de déplacements de Jérôme Dehondt pour le colloque international d'URGENCE est décidé à hauteur de 500 €.

Adopté unanimité

6) Plan d'action 2010 du MIRAMAP

Les priorités

Plusieurs projets ont été décidés lors de la rencontre nationale d'Anneyron :

- gestion du fond de garantie
- organisation des prochaines rencontres du MIRAMAP
- communication / plateforme d'échange

Listage en vrac des projets souhaités par les présents :

- participation à Urgenci ;
- mise en commun des outils sur la formation des producteurs ;
- soutenir les échanges entre salariés ;
- réfléchir à des procédures de décisions par e-mail ;
- garantie de l'éthique : poursuite des échanges ;
- réalisation d'un printemps des AMAP, comme l'an dernier, ce qui permettra de communiquer sur la création du MIRAMAP ;
- Voir comment gérer l'existence du site réseau-amap.org et harmoniser avec le MIRAMAP ;
- mutualisation sur la formation en direction des consommateurs ;
- formation des agriculteurs aussi
- accessibilité des AMAP pour tous ;
- recensement des outils existants ;
- questions juridiques ;
- stratégie de communication interne pour échanger, mutualiser, etc.. ;
- comment intégrer des AMAP d'autres régions ? ;
- communication interne : bulletin ? Agenda partagé ? ; échange
- mutualiser les infos sur de la formations spécialisées (CS, etc..) ;
- mieux connaître les montages de partenariats locaux ;
- diffusion d'infos et liens avec les paysans ;
- signataire d'appels (comme alimentons nos régions), comment décider quels appels signer ? ;
- centre de ressources ;
- renforcer le lien du MIRAMAP avec les organisations paysannes ; travailler ensemble ;
- recontacter des personnes à partir de la liste qu'on a, des connaissances, etc... Définir une stratégie : dès qu'on rencontre une AMAP qui n'est pas dans le réseau, envoyer un mail au collectif pour connaître l'historique de celle-ci par exemple ;
- participation à des salons (il y a eu quelques débats à ce sujets il me semble) et des débats
- mobilisation des compétences.

Plusieurs chantiers sont validés pour l'année 2010

Fond de garantie

S'il vous plaît, Léo et/ou Marc, relisez bien ce paragraphe et arrangez le si nécessaire !

C'est un, sinon le, chantier prioritaire de l'année.

MIRAMAP a pour objectif de créer un fond de garantie pour les banques/sociétés financières qui vont faire un prêt à un producteur délivrant des paniers à une ou plusieurs Amaps. Les prêts seront destinés aux investissements suivants : matériel, achat de parts (GFA, SCEA, Cuma, EARL, GFR, Terre de liens...), bâtiment.

Le fond de garantie serait monté en partenariat avec France Active qui est un réseau de **proximité aidant depuis plus de 20 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle. Il finance parallèlement les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale).**

Un partenariat sera également établi avec la NEF assurant la première année d'expérimentation les prêts aux agriculteurs. D'autres banques pourront ultérieurement assurer des prêts aux agriculteurs.

Le fonds de garantie sera abondé principalement par les amapiens.

Dans la première année, on pourrait prévoir trois expérimentations régionales : en Ile de France, e, Rhône Alpes et en PACA.

En parallèle un fonds de garantie nationale pourrait être également créé.

Le principe est le suivant :

Pour 10 000 euros collectés dans le fonds, on pourra prêter jusqu'à 60 000 euros, considérant que le risque maximal est de 30% et que les prêts sont garantis à hauteur de 50%.

L'éligibilité des agriculteurs à ce fonds de garantie serait déterminé sur des critères bien précis par MIRAMAP. L'expertise financière serait réalisé par France Active et la Nef.

Participants à ce chantier : Léo Coutellec (coordinateur), Pierre Couronné, Jérémie Durremeyer, Marc Alphandéry, et il y aura aussi quelqu'un d'Aquitaine

2^{ème} Rencontre nationale

Jérôme aurait souhaité que cette prochaine rencontre ait lieu dans la région centre, mais elle n'est pas dans le MIRAMAP, c'est donc plus sûrement le réseau des AMAP Ile de France qui portera cette 2^{ème} rencontre, en tout cas, c'est une proposition qui est faite.

Cette rencontre nationale aura probablement lieu en janvier/février 2011, car ce sera l'occasion de fêter les 10 ans des AMAP ! Donc il y a un an pour préparer.

Il faut que cette rencontre soit ouverte le plus largement possible afin de poursuivre la dynamique.

Comité de pilotage (logistique) : coordination réseau AMAP Ile de France, Jérôme Dehondt, Jean Jacques Anglade (Vitrolles – PACA), Marie Eugène Zozor

Communication/Mutualisation

La communication regroupe en fait aussi la rencontre développée au point précédent, ainsi que la mutualisation et le site Internet.

Quelle stratégie de communication avoir au sein de MIRAMAP pour diffuser l'info et pour mutualiser les outils et compétences ?

Les projets en vrac

- Réalisation d'une **plaquette**

- Mise en place d'un **bulletin périodique**

- **Le site** à améliorer en harmonisant l'existant et en créant une plateforme d'échange, avec un annuaire des AMAP à jour, qui prendra la place du site « réseau AMAP », avec un agenda,...

- La question est posée de savoir si l'outil informatique est pertinent pour les agriculteurs ?

- **Les listes de discussion** à mettre en place (Marc) : pour le collectif, pour le bureau, la liste fondation à détruire, que fait-on de la liste échange ?

- Souhait d'une **bibliothèque et documentothèque**

- Organiser un **2ème printemps des AMAP** en mars 2010.

- Une proposition de présence sur les salons est faite, mais pour l'instant il n'y a pas besoin de payer pour se faire connaître !

- Il y a néanmoins une nécessité de travailler à l'implantation de MIRAMAP dans les autres régions en participant à des rencontres, des manifestations dans autres régions chaque fois que possible. (Jérôme souligne qu'il serait souhaitable d'**utiliser plutôt le terme de pollinisation** à celui d'essaimage).

- **Recenser les outils des réseaux et des AMAP.**

- **Solliciter les compétences des consom'acteurs** dans les AMAP ; par exemple, les compétences des graphistes pour réaliser l'affiche du printemps des AMAP, mais aussi celle des avocats, juristes, etc... quand besoin. Pour réaliser un petit film aussi, qui serait sur You tube par exemple et dont on pourrait donner le lien à chacun.

- Il faut **distinguer la com externe de la com interne.**

L'action priorité de ce chantier communication touche à la fois la com interne et externe, il s'agit du printemps des AMAP et l'urgence concerne également la mise en place rapide du site internet

Participants à ce chantier : Elodie Lagier (coordinatrice), Elisabeth Carbone (plus particulièrement sur la com interne en tant que secrétaire générale), Marc Alphandéry (plus particulièrement sur le site), Sylvie Barrans

Formation paysans en AMAP et amapiens

Projets

- Mutualisation des formations en général et être en lien avec les organismes de formation

- Recenser les organismes agri de formation

- Partager et améliorer nos outils de formation pour les producteurs

Participants à ce chantier : Elisabeth Carbone (coordinatrice), Rémi Top, Juan Villar, Shah-Dia Rayan, Gaëtan Vallée, Claire T ?, Aurélie Menadier (qui a travaillé au guide « paysan en AMAP : un nouveau métier » de Rhône Alpes)

Garantie de l'Ethique

Participants à ce chantier :

Shah Dia Rayan (coordinatrice pendant 6 mois), Martine Picard, Gaëtan Vallée, Lucille Ricard, Léo Coutellec, Monique ?, Denis Carel, Emmanuelle ?, François B ?

Accessibilité aux AMAP pour tous

Marc a un listing de personnes intéressées pour participer à ce chantier à faire passer à l'équipe ; lui-même ne souhaite pas en faire partie, même s'il a animé cet atelier à Anneyron, car il a trop de choses en charge.

Participants à ce chantier : Léo Glangetas, Lucille Ricard, Lise Ecochard, Alain ?

Gouvernance, fonctionnement, réforme des statuts

- Collecter les propositions et lancer des débats sur ces thèmes.
- Mettre en place une procédure de prise de décision du collectif par mail.

Participants à ce chantier : Roland Carbone (coordinateur), François Pellatan (**à confirmer**) + le collectif

Aspects juridiques et fiscalité

Participants à ce chantier : Gaëtan Vallée (coordinateur), Shah-Dia Rayan, Alain ?

7) Derniers points

- **Faire rapidement un communiqué de presse**

- **Calendrier 2010**

- Printemps des AMAP en mars 2010 (?)
- 2^{ème} rencontre des AMAP prévue au 1^{er} trimestre 2011.
- Réunions du collectif en mai-juin (Roland organise un Doodle pour caler la date rapidement) et en novembre-décembre 2010, ceci sur tout un week-end avec une après midi réservée aux chantiers et la visite d'un projet, d'un lieu si possible.

Ouvrir un compte à la NEF :Léo s'en charge.

Préparer un bulletin d'adhésion : Roland s'en charge, il le soumettra ensuite au bureau.

Gaëtan, Elodie et Elisabeth